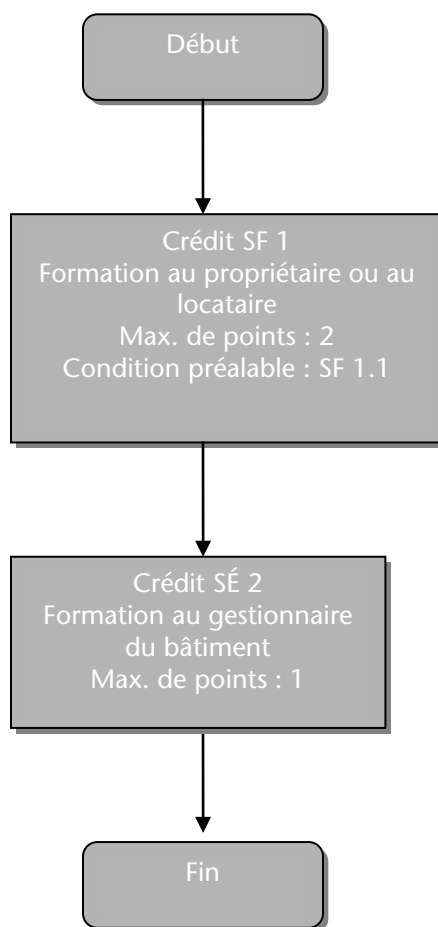


Sensibilisation et formation (SF)

Cheminement de la catégorie SF



Sensibilisation et formation

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 1							

Formation au propriétaire ou au locataire

2 Points

But

Maintenir la performance de l'habitation en sensibilisant les occupants (c.-à-d. le propriétaire ou le locataire) au fonctionnement et à l'entretien des caractéristiques LEED et de l'équipement de l'habitation.

Exigences

Condition préalable

1.1 Formation de base sur le fonctionnement et l'entretien des systèmes et équipements. Fournir aux occupants de l'habitation les éléments suivants :

a) Un manuel sur le fonctionnement et l'entretien ou un cahier à anneaux qui comprend les éléments suivants :

- (i) La liste de vérification dûment remplie des caractéristiques LEED Canada pour les habitations.
- (ii) Une copie de chaque formulaire de responsabilité signé.
- (iii) Une copie de la liste de vérification de l'inspection sur la durabilité.
- (iv) Les manuels des fabricants pour tout le matériel, les appareils et les électroménagers installés.
- (v) De l'information générale sur l'utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles.
- (vi) Des guides sur le fonctionnement et l'entretien de tout équipement relié à la certification LEED Canada pour les habitations installé dans l'habitation, y compris :
 - équipement de chauffage et de refroidissement des espaces;
 - équipement de ventilation mécanique;
 - équipement de contrôle de l'humidité;
 - système de protection contre le radon;
 - système de production d'énergie renouvelable;
 - système d'irrigation, de captation des eaux de pluie et/ou de gestion des eaux grises.
- (vii) Conseils sur les activités et les choix des occupants, y compris :
 - matériaux, méthodes et fournitures de nettoyage;
 - aménagement paysager économe en eau;
 - impacts des fertilisants et pesticides chimiques;
 - irrigation;
 - choix de l'éclairage;
 - choix des appareils électroménagers.

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QE	SF
Crédit 1							

2 Points

(viii) Renseignements éducatifs sur l'électricité « verte ».

- b) Une visite de l'habitation d'une durée minimale d'une heure avec les occupants en portant une attention particulière aux points suivants :
- (i) Identification de tout l'équipement installé.
 - (ii) Instruction sur la manière d'appliquer les mesures adoptées et de faire fonctionner l'équipement.
 - (iii) Information sur la façon de maintenir l'application des mesures adoptées et d'entretenir l'équipement.

Crédits

1.2 Formation plus approfondie (1 point). Offrir une formation de deux heures aux occupants, en plus de la formation prévue à la condition préalable SF 1.1. Voici certains exemples de formation admissible :

- a) Une visite additionnelle de l'habitation ou une formation offerte dans une autre habitation qui a appliqué des mesures et installé de l'équipement durable semblables.
- b) Une rencontre commanditée par un constructeur ou un promoteur qui informe des acheteurs d'habitations potentiels sur les caractéristiques particulières d'une habitation LEED.
- c) Une formation à un groupe d'acheteurs d'habitations qui comporte notamment un examen des éléments devant être abordés dans le manuel sur le fonctionnement et l'entretien remis aux occupants, incluant de l'information sur l'utilisation efficace des ressources, l'utilisation appropriée des mesures et systèmes et l'entretien adéquat des mesures et systèmes.
- d) Un DVD à l'intention des propriétaires d'habitations, comportant de l'information sur le fonctionnement et l'entretien des mesures appliquées dans l'habitation certifiée LEED Canada pour les habitations.

1.3 Sensibilisation du public (1 point). Sensibiliser le grand public au système d'évaluation LEED Canada pour les habitations en menant au moins trois des activités suivantes :

- a) Tenir des journées portes ouvertes qui auront été publicisées et qui durent au moins quatre heures par jour, pendant au moins quatre fins de semaine, ou participer à une exposition ou à une visite de bâtiments durables. La habitation ou le bâtiment doit afficher de l'information sur les caractéristiques de LEED Canada pour les habitations à au moins quatre endroits distincts (et/ou offrir une visite guidée qui souligne au moins quatre caractéristiques LEED Canada pour les habitations).

- b) Mettre en ligne un site Web d'au moins deux pages qui fournit de l'information détaillée sur les caractéristiques et les avantages des habitations LEED.
- c) Produire un article de journal sur le projet LEED Canada pour les habitations.
- d) Afficher une enseigne LEED Canada pour les habitations, mesurant 0,6 mètre carré (6 pieds carrés) ou plus, sur le mur extérieur de l'habitation ou du bâtiment.

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 1							

2 Points

Synergies et compromis

Plusieurs des mesures appliquées en vertu du Système d'évaluation doivent être abordées dans le manuel de fonctionnement et dans la formation sur les lieux, surtout les mesures qui exigent un entretien de routine (p. ex., les filtres à air). Il importe également de donner les instructions nécessaires pour l'utilisation adéquate des systèmes (p. ex., système de récupération de la chaleur).

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QE	SF
Crédit 2							

2 Points

Sensibilisation et formation

Formation au gestionnaire du bâtiment

But

Maintenir la performance de l'habitation en sensibilisant le gestionnaire du bâtiment au fonctionnement et à l'entretien des caractéristiques LEED et de l'équipement de l'habitation.

Exigences

Condition préalable

Aucune.

Crédit

2.1 Formation du gestionnaire du bâtiment (1 point). Pour les bâtiments multifamiliaux (plus de cinq logements), fournir au gestionnaire du bâtiment les éléments suivants :

- a) Un manuel du propriétaire du bâtiment ou un cahier à anneaux qui comprend les éléments suivants :
 - (i) La liste de vérification dûment remplie des caractéristiques LEED Canada pour les habitations.
 - (ii) Une copie de chaque formulaire de responsabilité signé.
 - (iii) Une copie de la liste de vérification de l'inspection sur la durabilité.
 - (iv) Les manuels des fabricants pour tout le matériel, les appareils et les électroménagers installés.
 - (v) De l'information générale sur l'utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles.
 - (vi) Des guides sur le fonctionnement et l'entretien de tout équipement relié à la certification LEED Canada pour les habitations installé dans l'habitation, y compris :
 - équipement de chauffage et de refroidissement des espaces;
 - équipement de ventilation mécanique;
 - équipement de contrôle de l'humidité;
 - système de protection contre le radon;
 - système de production d'énergie renouvelable;
 - système d'irrigation, de captation des eaux de pluie et/ou de gestion des eaux grises.

- vii) Conseils sur les activités et les choix des occupants, y compris :

IPC	EL	AES	GEE	ÉA	MR	QEI	SF
Crédit 2							

- matériaux, méthodes et fournitures de nettoyage;
- aménagement paysager économe en eau;
- impacts des fertilisants et pesticides chimiques;
- irrigation;
- choix de l'éclairage;
- choix des appareils électroménagers.

1 Points

- viii) Renseignements éducatifs sur l'énergie « verte ».
- b) Une visite du bâtiment avant l'occupation d'une durée minimale d'une heure en portant une attention particulière aux points suivants:
- (i) Identification de tout l'équipement installé.
 - (ii) Instruction sur la manière d'appliquer les mesures adoptées et de faire fonctionner l'équipement dans chaque logement.
 - (iii) Information sur la façon de maintenir l'application des mesures adoptées et d'entretenir l'équipement dans chaque logement.

Synergies et compromis

Plusieurs des mesures appliquées en vertu du Système d'évaluation doivent être abordées dans le manuel de fonctionnement et dans la formation sur les lieux, surtout les mesures qui exigent un entretien de routine (p. ex., les filtres à air). Il importe également de donner les instructions nécessaires pour l'utilisation adéquate des systèmes (p. ex., système de récupération de la chaleur).